

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017

Publication faite en conformité de l'article L2121-26 du Code général des collectivités territoriales.

L'an deux mille dix-sept, le 27 mars à 19h37, le Conseil municipal de la ville du Pré Saint-Gervais, régulièrement convoqué le 21 mars, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gérard COSME, Maire.

Etaient présents :

M. Gérard COSME, Maire, Mme Martine LEGRAND, M. Jean-Luc DECOBERT, M. Julien RENAULT, Mme Anna ANGELI, M. Saïd SADAoui, Mme Laetitia DEKNUDT, M. Jean-Marc MERRIAUX, adjoints au maire ;

M. Jean-Abel PECAULT, M. Laurent BARON (à partir de 19h46), Mme Manuella BRISCAN, Mme Marlène DOINE, conseillers municipaux délégués ;

Mme Corinne ATZORI, M. Jean-Marc ROBINET, Mme Elena ESTEVE, Mme Dunia MUTABESHA, Mme Lorédane CLERET, M. Luc RANGON, Mme Rose-Marie AUGUSTIN, M. Robert MESLE, M. Cédric GUILLOUX, Mme Christine FRELAND, Mme Catherine SIRE, Mme Delphine DEBORD, conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés :

M. Stéphane COMMUN, adjoint au maire, représenté par Mme Manuella BRISCAN, conseillère municipale déléguée,

Mme Hawa KONE, adjointe au maire, représentée par M. Jean-Marc MERRIAUX, adjoint au maire,

M. Georges INCERTI-FORMENTINI, conseiller municipal délégué, représenté par Mme Corinne ATZORI, conseillère municipale,

M. Claude BARTOLONE, conseiller municipal, représenté par M. Gérard COSME, Maire,

Mme Nathalie LECONTE, conseillère municipale, représentée par M. Jean-Marc ROBINET, conseiller municipal,

M. Arold JANDIA, conseiller municipal, représenté par M. Jean-Luc DECOBERT, adjoint au maire,

Mme Thu Van BLANCHARD, conseillère municipale, représentée par M. Cédric GUILLOUX, conseiller municipal,

M. Serge VOLKOFF, conseiller municipal, représenté par Mme Catherine SIRE, conseillère municipale.

Etaient absents :

M. Laurent BARON, conseiller municipal délégué (de 19h37 à 19h46),

Mme Mina EL METALSSI, conseillère municipale.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 19h37 et procède à l'appel nominal.

Monsieur le Président de séance propose de nommer M. Julien RENAULT dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

TABLEAU DE PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

N°	Sujet	Rapporteur
2017/18	INTERCOMMUNALITE. Présentation du rapport d'activité 2015 de la communauté d'agglomération Est Ensemble.	M. le Maire
2017/19	FINANCES LOCALES. Vote des taux de la fiscalité locale.	J-M. MERRIAUX
2017/20	FINANCES LOCALES. Approbation du budget primitif 2017 et fixation de l'enveloppe 2017 pour la prime d'implication et d'assiduité.	J-M. MERRIAUX
2017/21	FINANCES LOCALES. Révision des autorisations de programme et crédits de paiement.	J-M. MERRIAUX
2017/22	FINANCES LOCALES. Attribution de subvention aux associations et aux établissements et conventionnement pour certaines associations.	M. LEGRAND
2017/23	FINANCES LOCALES. Tarification des activités proposées par le Lieu Accueil Jeunes et le service Jeunesse.	S. COMMUN
2017/24	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. Délégations de pouvoirs données au Maire.	M. le Maire
	Liste des décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.	

M. le Maire :

Chers collègues, avant d'entamer nos travaux, j'aimerais vous présenter Jean-Marc RENARD, qui vient de rejoindre la collectivité pour remplacer Julia BLONCE à la direction des affaires générales. Nous lui souhaitons la bienvenue.

2017/18. INTERCOMMUNALITE. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EST ENSEMBLE.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il nous est demandé ce soir de prendre acte du rapport d'activité de la communauté d'agglomération Est Ensemble (CAEE) pour l'année 2015. Pour ce faire, nous accueillons ce soir Christophe MACE, Directeur général des services d'Est Ensemble, qui va nous présenter ce rapport. Je lui laisse donc la parole.

Christophe MACE :

Merci Monsieur le Maire. Mesdames et messieurs les élus, bonsoir.

Il me revient la tâche de vous présenter le rapport d'activité 2015 d'Est Ensemble. Ce document complet vous a été adressé. Bien sûr, je n'en ferai pas une lecture exhaustive, mais une synthèse vous permettant de voir les points qui nous ont paru les plus importants concernant l'activité des élus et des services de la communauté d'agglomération, Est Ensemble étant encore une communauté d'agglomération durant cette période.

En premier lieu, il me semble important de rappeler que l'année 2015 a été marquée par le devenir institutionnel de la collectivité. La loi MAPTAM était alors rediscutée et, lors du dépôt du projet de loi NOTRe devant le Parlement, a été reposée la question de la création de la Métropole du Grand Paris et de l'évolution des communautés situées sur les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Cela a généré des va-et-vient importants en termes de discussions sur leur devenir institutionnel.

Tout au long de l'année 2015, la collectivité s'est donc préparée pour son nouveau statut au 1^{er} janvier 2016, date à laquelle elle devenait territoire de la MGP. Cette dernière est aujourd'hui composée de douze territoires. Et ce nouveau statut a depuis engendré de nouvelles relations institutionnelles et financières entre la métropole, les établissements publics territoriaux et les villes. Nous avons ainsi perdu un certain nombre de possibilités d'émission de fiscalité locale directe au profit de la MGP ou des communes, ces dernières disposant maintenant de l'ensemble de la fiscalité locale des ménages.

En 2015, nous avons préparé cette mutation. Cela a nécessité notamment d'arrêter l'attribution de compensation et donc la participation de chaque ville à la contribution financière de la CAEE, et nous a permis ensuite de déterminer la dotation d'équilibre à verser à la MGP. Ce travail important a été mené par le Président d'Est Ensemble avec les villes tout au long de l'année.

L'objectif des élus fut également de déterminer un certain nombre de documents stratégiques avant l'entrée dans la métropole. Ainsi ont été adoptés en 2015 : le projet urbain de la CAEE, le projet de territoire (déterminant les grands axes stratégiques d'évolution), le schéma de mutualisation (permettant aux villes de mutualiser un certain nombre de missions). Nous avons

aussi signé un contrat de ville. Cela a notamment permis d'obtenir la désignation d'un quartier d'intérêt régional reconnu, le quartier Sept-Arpents / Stalingrad, situé sur les communes du Pré Saint-Gervais et de Pantin. Dans ce cadre, tout un travail a été décliné et mené depuis le 1^{er} janvier 2016.

Par ailleurs, l'organigramme de la collectivité a été définitivement adopté en 2015 pour l'ensemble des services. Toujours dans le cadre de cette évolution institutionnelle, nous avons œuvré en prenant en compte les nouvelles compétences et politiques publiques attribuées à Est Ensemble à partir du 1^{er} janvier 2016. Je vous rappelle qu'ont été transférées aux territoires les compétences relatives au renouvellement urbain, à la politique de la ville et au développement économique.

En second lieu, ce rapport d'activité fait état des événements financiers marquants pour cette année. Il convient de noter que l'exercice 2015, le cinquième de plein exercice d'Est Ensemble, a permis de consolider l'action intercommunale auprès de tous les habitants du territoire.

En termes de recettes, la CAEE disposait de six postes principaux : fiscalité, dotations de l'Etat, compensations fiscales, produits des services, subventions et emprunt. Au compte administratif 2015, les recettes réelles ont progressé de 3,4 % (315,06 millions €), grâce notamment à la dynamique de certaines recettes fiscales (TEOM, CVAE, TH), en hausse de 2,5 %. Dans le même temps, la progression des dépenses est restée contenue (+0,2 %, de 283,77 millions € à 284,3 millions €). Ces évolutions ont permis de faire remonter l'épargne brute de la CAEE, qui a progressé de 6,7 millions € sur l'exercice. La situation financière d'Est Ensemble s'en est retrouvée ainsi assainie.

Pour autant, l'effort d'investissement d'Est Ensemble est resté soutenu malgré une baisse de 5,5 %, représentant encore plus de 30 millions € sur le budget de l'agglomération. Il s'est concentré sur le développement du territoire communautaire. La majorité de ces dépenses d'intervention ont concerné les secteurs de la culture et des sports, avec la réalisation des grands projets d'équipement (environ 60 % des investissements).

Enfin, ce rapport d'activité dresse un bilan général des compétences d'Est Ensemble, notamment en matière de réduction des déchets, d'aménagement et de déplacements, de culture, etc.

En matière culturelle, l'année 2015 a été marquée par une forte dynamique de projets dans les domaines de la diffusion cinématographique, dans l'enseignement artistique et dans la pratique de la lecture, dans le but de répondre à deux grands objectifs : élargir les publics et améliorer l'offre culturelle.

Pour la ville du Pré Saint-Gervais, il faut noter le transfert de l'école de musique au 1^{er} juillet 2015 avec, à compter de cette date, une prise en charge de l'ensemble de ses activités par la CAEE. Cela nous a d'ailleurs permis d'adopter une demande d'agrément au niveau du réseau des conservatoires, qui sont au nombre de huit à être gérés par l'EPT sur tout le territoire.

Nous avons aussi pu, au niveau des politiques publiques de la ville, instruire treize dossiers pour la commune du Pré Saint-Gervais, et obtenir des crédits octroyés par l'Etat, qui sont en discussion chaque année sur les différents dossiers.

J'en profite pour rappeler aussi que nous avons instauré à la piscine un tarif spécial de 2 € durant les pauses méridiennes, permettant à des salariés de bénéficier de cet équipement. Au Pré Saint-Gervais, nous avons de bons résultats sur ce créneau.

S'agissant de la compétence « Déchets », depuis avril 2012, Est Ensemble a signé un accord-cadre avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour la mise en place du programme local de prévention des déchets (PLPD), avec pour objectif une réduction de

7 % en 5 ans du ratio de production d'ordures ménagères par habitant. Fin 2015, ce ratio avait déjà atteint 7,8 %.

Une politique active a été menée sur le compostage, avec près de 5.000 foyers équipés de composteurs, afin de promouvoir le recyclage des déchets alimentaires. Nous avons également mis en place des déchetteries mobiles, service de proximité dont les Gervaisiens bénéficient. On peut aussi parler du travail de sensibilisation effectué sur le tri sélectif. D'ailleurs, au sein du centre du SYCTOM de Romainville, une chaîne de tri spécifique a été créée à partir du 1^{er} janvier 2016 en rapport avec cette possibilité donnée aux habitants de mieux trier leurs déchets.

Concernant l'eau et l'assainissement, un schéma directeur a été lancé pour déterminer l'ensemble des travaux d'entretien à réaliser sur le réseau d'assainissement. Il aboutira cette année mais, pour vous donner un ordre d'idée, sachez que nous avons déjà les résultats pour un tiers du réseau et que cela représente près de 80 millions € de travaux d'amélioration.

En termes d'aménagement du territoire, le nouveau projet urbain d'Est Ensemble a été approuvé en décembre 2015, validant ainsi de grands projets stratégiques qui seront approfondis en 2016 (prolongement du T1, de la ligne 11 du Métro, ligne 15 du Grand Paris, ZAC Eco-cité etc.).

Est Ensemble a également poursuivi l'opération programmée d'amélioration de l'habitat – copropriétés dégradées du Pré Saint-Gervais, a mobilisé le fonds d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (FAAHP) pour attribuer des subventions aux propriétaires concernés. La CAEE a aussi poursuivi la lutte contre l'habitat indigne sur le territoire d'Est Ensemble, et plus particulièrement au Pré Saint-Gervais. En 2015, tous dispositifs confondus, 434 000 € d'aides ont été attribuées contre 63 250 € en 2014. Un dispositif de lutte contre l'habitat indigne (DIHLI) a été signé avec la SOREQUA (société publique locale d'aménagement). En plus des sept quartiers identifiés du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) soutenus par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), cinq quartiers d'intérêt régional ont été sélectionnés pour pouvoir bénéficier du NPNRU, dont le quartier des Sept-Arpents / Stalingrad. Je vous en parlais tout à l'heure.

Voici, de manière synthétique, l'ensemble des politiques publiques menées par Est Ensemble au long de l'année 2015 et les évolutions institutionnelles que nous avons connues.

.....

(Arrivée de Laurent BARON à 19h46)

M. Le Maire :

Nous vous remercions, Monsieur MACE, pour cette présentation. Y a-t-il des interventions ? Non. Nous prenons donc acte de ce rapport d'activité.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Est Ensemble ;

Vu la délibération n°2016-04-12-05 du Conseil communautaire en date du 12 avril 2016 portant adoption du compte administratif 2015 (budget principal) ;

Vu la délibération n°2016-04-12-06 du Conseil communautaire en date du 12 avril 2016 portant adoption du compte administratif 2015 (budget annexe d'assainissement) ;

Vu la délibération n°2016-04-12-07 du Conseil communautaire en date du 12 avril 2016 portant adoption du compte administratif 2015 (budget annexe des projets d'aménagement) ;

Vu la délibération n°2016-07-05-01 du Conseil communautaire en date du 05 juillet 2016 approuvant le rapport annuel d'activité de la communauté d'agglomération Est Ensemble pour l'année 2015 ;

Vu le rapport d'activité de la communauté d'agglomération Est Ensemble pour l'année 2015 ;
 Considérant qu'il appartient à la CAEE de transmettre chaque année au Maire un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement ;
 Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- Du rapport d'activité de la communauté d'agglomération Est Ensemble pour l'année 2015.

■ ■ ■

2017/19. FINANCES LOCALES. VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE.

Rapporteur : Jean-Marc MERRIAUX

Il revient au Conseil municipal de voter les taux des trois taxes directes locales que sont la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti, et la taxe foncière sur le non-bâti.

Les taux des taxes communales sont inchangés depuis 1995. Il est proposé de les maintenir au même niveau que précédemment :

Taxe d'habitation	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation (volet communal)	21,73 %	21,73 %
Taxe d'habitation (ex-volet intercommunal)	0,00 %	0,00 %
Total taxe d'habitation	21,73 %	21,73 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties (volet communal)	Taux 2016	Taux 2017
	26,94 %	26,94 %

Taxe foncière sur le non bâti	Taux 2016	Taux 2017
Taxe foncière sur le non bâti (volet communal)	47,13 %	47,13 %
Taxe foncière sur le non bâti (ex-volet intercommunal)	0,00 %	0,00 %
Total taxe foncière sur le non bâti	47,13 %	47,13 %

Ces taux appliqués aux bases permettent de déterminer la recette prévisionnelle globale pour un montant estimé à 11 860 824 €.

Les années passées, nous différencions le volet communal et intercommunal de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le non bâti. Aujourd'hui, la Ville collecte l'ensemble de cette fiscalité puisque, dans la cadre de sa nouvelle configuration juridique, l'EPT n'a pas vocation à

collecter l'impôt. La Ville reversera à Est Ensemble la part de la fiscalité additionnelle (taxe d'habitation et taxe foncière sur le non bâti, ex-volet intercommunal).

Il est donc demandé au Conseil municipal d'arrêter les taux des impôts directs locaux de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 21,73 %,
- Taxe foncière sur le bâti : 26,94 %,
- Taxe foncière sur le non bâti : 47,13 %.

.....

M. Le Maire :

C'est effectivement le 22^{ème} budget que nous présentons sans augmentation des impôts locaux. Y a-t-il des interventions ? Non. Je soumetts donc cette délibération au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2331-1 et suivants ;
Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1379, 1636 B sexies et 1636 B septies ;
Vu l'état 1259 MI de l'administration fiscale portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2016 ;
Vu la réunion de la commission Finances, services publics et intercommunalité le 21 mars 2017 ;
Considérant qu'il appartient à la Commune de voter les taux des trois taxes directes restantes et que la Ville reversera à Est Ensemble la part de la fiscalité additionnelle ;
Considérant la volonté de la municipalité de maintenir les taux tels que votés en 1995 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 32

Pour : 28

Contre : 4 (T.V. BLANCHARD, R. MESLE, C. GUILLOUX, C. FRELAND)

A LA MAJORITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- **D'arrêter les taux des impôts directs locaux de la manière suivante :**
 - **Taxe d'habitation : 21,73 %,**
 - **Taxe foncière sur le bâti : 26,94 %,**
 - **Taxe foncière sur le non bâti : 47,13 %.**

■ ■ ■

2017/20. FINANCES LOCALES. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 ET FIXATION DE L'ENVELOPPE 2017 POUR LA PRIME D'IMPLICATION ET D'ASSIDUITE.

Rapporteur : Jean-Marc MERRIAUX

Compte tenu des orientations budgétaires examinées par le Conseil municipal lors de sa séance du 13 mars 2017, il vous est proposé ce soir d'adopter le budget primitif 2017 ainsi que la prime d'assiduité et d'implication pour un montant de 33 000 €, charges patronales comprises, inscrite dans ce budget.

Lors de notre dernière séance, nous avons abordé à travers le rapport d'orientation budgétaire les différents éléments qui nous amènent à présenter le budget primitif tel qu'il l'est ce soir. Je me limiterai donc à une présentation synthétique. L'ensemble des documents complets vous a été adressé dans l'annexe budgétaire. Comme nous vous l'avons indiqué, nous avons pris la décision, avec l'élue en charge du développement durable, de vous les transmettre en version numérique afin de réaliser des économies d'impression. Vous pouvez les consulter sur les tablettes. Je rappellerai les éléments structurants de ce budget primitif. Vous avez dans la note la présentation détaillée par chapitres.

Je commencerai par revenir sur quelques éléments d'orientation de ce budget primitif.

La Ville constate une baisse de l'ensemble de ses recettes pour un montant total de 339 399 €, principalement en lien avec la contribution de la Commune au redressement des finances publiques à hauteur de 233 327 €. Mais on observe la diminution de plusieurs recettes.

Je ne relèverai que les plus importantes :

- Dotation forfaitaire : baisse de 233 327 € pour atteindre 2 598 812€,
- Compensations fiscales : baisse de 24 100 € pour atteindre 350 126 €,
- Fin des emplois d'avenir pour un montant de 64 320 €,
- En matière de politique de la ville, 39 000 € transférés à Est Ensemble,
- Transfert des entrées de la piscine à Est Ensemble pour un montant de 48 000 €,
- Recettes départementales : baisse de 31 200 € pour atteindre 13 100 €.

On observe aussi l'augmentation de certaines recettes, dont le total ne compense pas cette baisse. Cela concerne notamment :

- Les droits de place : hausse de 56 000 € pour atteindre 100 000 €, suite à la reprise du marché en régie,
- La DSU : hausse de 69 692 € pour atteindre 2 023 899 €,
- La CAF : hausse de 12 958 € pour atteindre 861 250 €,
- Le FCCT : hausse de 8 713 € pour atteindre 2 186 962 €.

Malgré ce contexte, la Ville engage un plan d'investissement ambitieux, avec entre autres :

- Le lancement d'un marché de performance pour l'extension-réhabilitation des écoles Rosa Parks et Anatole France et la réalisation des premières études (440 000 €),
- Le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'auditorium et réalisation des premières études (80 000 €),
- La construction du nouveau garage municipal (590 000 €),
- Des études sur la mise en œuvre d'un sens unique de la rue Joineau incluant une requalification de la voirie, puis sa réalisation (1 000 000 €),

- Le plan de déploiement d'un dispositif de vidéoprotection (492 000 €),
- La poursuite du plan d'entretien patrimonial (1 281 000 €).

Pour soutenir ce plan d'investissement, vous savez à quel point il nous faut préserver notre autofinancement. En 2017, malgré la baisse des dotations, la Ville maintient donc son épargne prévisionnelle au même niveau qu'en 2016. Elle sera même légèrement supérieure puisque nous l'augmentons de 80 000 €. Nous y réussissons aussi en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement. Nous maintenons nos ambitions en termes de politiques publiques mais nous mettons en place des mesures de rationalisation de la dépense et nous assignons un cadrage budgétaire rigoureux pris sur le niveau de réalisation de l'année 2015.

Je précise que les subventions aux associations ne sont pas impactées par ces mesures. Leur montant est sanctuarisé, et même légèrement augmenté. Il s'agit d'un choix politique important.

L'équilibre du budget primitif 2017 se présente donc de la manière suivante :

EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2017

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes	27 077 419,00 €	8 052 056,00 €	35 129 475,00 €
Dépenses	27 077 419,00 €	8 052 056,00 €	35 129 475,00 €

PRESENTATION PAR CHAPITRE DU BUDGET PRIMITIF 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitres	Libellé	BP 2017
011	Charges à caractère général	6 279 332,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 501 450,00 €
014	Atténuation de produits	32 398,00 €
65	Autres charges de gestion courante	6 160 606,00 €
66	Charges Financières	166 649,00 €
67	Charges exceptionnelles	47 100,00 €
023	Virement à la section d'investissement	963 740,88 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	926 143,12 €
	Total des dépenses de fonctionnement	27 077 419,00 €
RECETTES		
Chapitres	Libellé	BP 2017
013	Atténuation de charges	100 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 374 991,00 €
73	Impôts et taxes	19 192 429,00 €
74	Dotations, subventions et participations	6 269 379,00 €
75	Autres produits de gestion courante	110 620,00 €
77	Produits exceptionnels	30 000,00 €
	Total des recettes de fonctionnement	27 077 419,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitres	Libellé	BP 2017
20	Immobilisations incorporelles	709 690,00 €
204	Subventions d'équipement versées	428 754,00 €

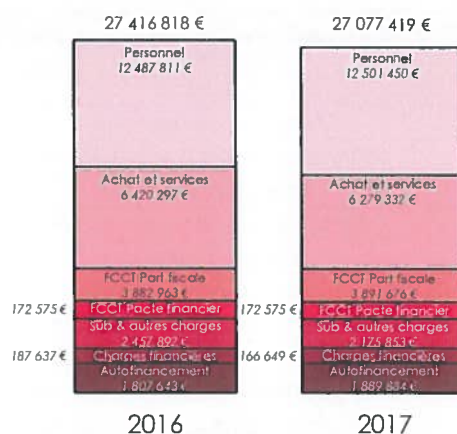
21	Immobilisations corporelles	6 506 362,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	407 250,00 €
	Total des dépenses d'investissement	8 052 056,00 €

RECETTES		
Chapitres	Libellé	BP 2017
13	Subventions d'investissement	618 900,00 €
16 (hors 165)	Emprunts et dettes assimilées	4 648 270,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	506 002,00 €
165	Dépôts et cautionnement reçues	5 000,00 €
024	Produit des cessions	384 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	963 740,88 €
040	Opération d'ordre de transfert entre section	926 143,12 €
	Total des recettes d'investissement	8 052 056,00 €

Vous le savez, nous sommes amenés à rééquilibrer nos budgets, entre autres, par le chapitre « Emprunts et dettes assimilées ». Je précise qu'il ne s'agit pas de la vraie somme de l'emprunt. Il faut bien avoir conscience que nous inscrivons ce montant pour permettre un rééquilibrage. Tout cela sera rediscuté au moment du vote du compte administratif.

S'agissant plus précisément du budget de fonctionnement, nous vous présentons ce soir de manière un peu différente sa répartition afin de pouvoir comparer 2016 et 2017.

En matière de dépenses, cette comparaison se présente ainsi :



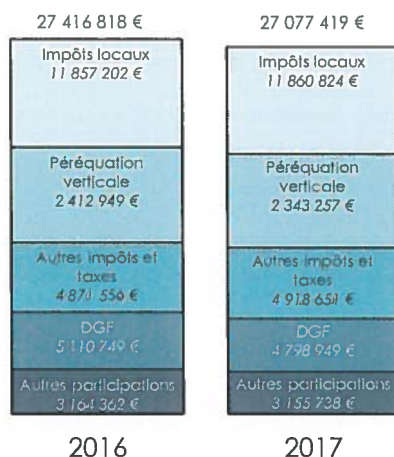
On observe donc les éléments suivants :

- Le maintien de la masse salariale malgré le GVT (glissement vieillesse technicité). Nous avons intégré certains éléments liés, par exemple, à l'augmentation du point d'indice ou à la modification de régimes indemnitaires. A travers notre politique en matière de ressources humaines, nous avons souhaité pérenniser un certain nombre d'emplois et réduire ainsi l'emploi précaire. C'est aussi une décision politique importante ;
- Une baisse des achats et services : on voit que nous avons réalisé une économie de plus de 140 000 € dans ce domaine, grâce aux mesures de rationalisation dont j'ai parlé ;
- Une très légère augmentation du FCCT, liée à la revalorisation des bases fiscales ;
- Une baisse des subventions correspondant à la mobilisation des fonds de roulement du CCAS. Dans ce cadre, nous avons effectivement pu, même si ce n'est pas tout à fait dans cette configuration aujourd'hui, diminuer ces subventions car le CCAS avait de quoi financer

sur son budget un certain nombre d'éléments. Evidemment, cela s'inscrit dans une politique pluriannuelle puisque le CCAS sera amené à faire des investissements importants, notamment des travaux au Clos Lamotte, et il nous faudra les intégrer dans le PPI. Nous avons dû arbitrer cette année sur ces points tout en garantissant le niveau d'une politique sociale que nous souhaitons forte au Pré Saint-Gervais ;

- Une baisse de l'encours de la dette ;
- Et un autofinancement conforté, comme vous pouvez le voir.

En matière de recettes de fonctionnement, la répartition se fait ainsi :

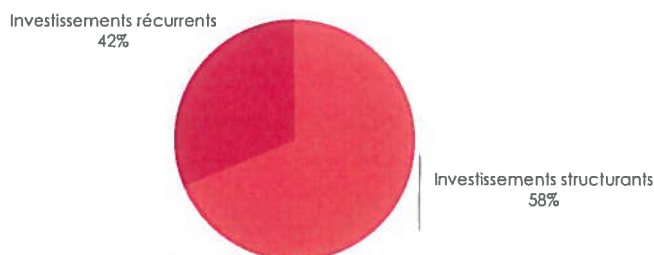


Comme je le disais en introduction, en 2017, nous connaissons une diminution de plus de 300 000 € de ces recettes.

Par ailleurs, on observe :

- Une stabilité de l'imposition locale : la très légère augmentation est liée à la revalorisation des bases, mais on ne peut pas dire que cet écart de 3 000 € soit vraiment significatif ;
- Une baisse du FPIC d'environ 69 700 € ;
- Une augmentation des taxes perçues du fait des droits de place du marché alimentaire ;
- Une baisse de le DGF de près de 312 000 €,
- Une légère baisse aussi sur l'ensemble des autres participations.

Concernant le budget d'investissement, nous avons fait le choix de distinguer les investissements structurants et les récurrents. On ne retrouve pas toujours cette différenciation mais nous avons pensé que cette présentation pouvait être intéressante pour vous. Je rappelle que les investissements structurants correspondent aux projets réalisés pour l'avenir, qui n'existent pas aujourd'hui et qui n'ont pas vocation à être renouvelés chaque année.



On peut citer quelques exemples pour ces deux catégories :

- **Investissements structurants :**
 - Réhabilitation / construction de la nouvelle école,
 - Auditorium,
 - Vidéo surveillance,
 - Requalification de la rue Joineau,
 - Nouveau garage,
 - Travaux ADAP.
- **Investissements récurrents :**
 - Confortement de la structure Jacquemin,
 - Changement de chaudière école Baudin,
 - Réaménagement de l'accès piéton du parking Danton,
 - Alarme alerte attentat,
 - Eclairage de la rue soyer,
 - Aménagements de voirie,
 - Street Workout.

Pour finir, le tableau suivant détaille les sommes engagées pour les plus gros investissements :

Investissements récurrents	Travaux récurrents d'entretien des bâtiments	1 281
	Achat de matériels, Mobilier,	589
	Travaux de voiries	564
	Renouvellement véhicules (balayeuse, Mairie mobile)	242
	Enfouissement réseaux électriques et télécom rues Martin, Jacquard, Baudin	104
	Mise en norme Horodateur	107
	Divers	156
Investissements structurants	Requalification de la rue Joineau	1 000
	Acquisitions Foncières	863
	Nouveau Garage Municipal	590
	Vidéo surveillance	492
	Nouvelle école	440
	Remboursement de la dette	407
	Informatique	315
	Travaux de mise en accessibilité PMR	426
	Cofinancement RHI	220
	Déploiement de la fibre optique	106
	Cofinancement Etude pour auditorium	80
	Projet de développement d'un pôle d'artisanat d'art	70
	TOTAL	8 052

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- D'adopter l'équilibre général du budget primitif 2017 tel que mentionné ci-dessus,
- De voter le budget primitif 2017 en approuvant les chapitres tels que mentionnés ci-dessus,
- D'acter du montant de 33 000 € consacré à la prime d'assiduité et d'implication, charges patronales comprises.

.....

M. Le Maire :

Y a-t-il des interventions ? La parole à Catherine SIRE.

Mme SIRE :

D'abord, nous l'avons dit lors du débat d'orientation budgétaire et nous voudrions redire ce soir que les conditions de notre accès à l'information sur la préparation de ce budget ont été bien meilleures

que les années précédentes grâce, d'une part, à la tenue d'une conférence budgétaire réunie par l'Adjoint aux finances en janvier et, d'autre part, aux précisions que le document d'orientation budgétaire a fournies concernant les principaux postes de dépenses. C'est appréciable car cela nous permet d'en discuter au sein de notre groupe mais aussi avec les habitants qui souhaitent connaître les projets de la municipalité et notre avis sur ces projets.

Nous avons souvent demandé que ces rencontres préalables aient lieu. Nous constatons que ce n'était sans doute pas si compliqué qu'on nous le disait. Autrement dit, on aurait pu faire tout cela depuis bien des années. En tout cas, cela existe maintenant, nous n'allons pas nous en plaindre. Nous reformulons juste deux souhaits dans ce domaine. D'une part, que cette conférence budgétaire puisse avoir lieu un peu plus tôt l'an prochain, en décembre par exemple. D'autre part, que les projets essentiels, notamment les investissements structurants, fassent l'objet d'informations régulières dans les commissions concernées, même si ce n'est pas pour préparer une délibération en conseil municipal dans les jours qui suivent.

Sur le contenu même du budget et les principaux postes de dépenses, nous avons plusieurs remarques et questions à formuler.

En premier lieu, les investissements de la Ville ont été très bas en 2015, et peut être aussi en 2016 mais nous n'avons pas trouvé le chiffre correspondant. Nous voyons en revanche qu'ils vont se situer à un niveau nettement plus élevé de 2017 à 2021 au moins. Nous voudrions savoir ce qui explique le creux de 2015, et peut être celui de 2016, et s'il n'aurait pas été préférable d'avoir un rythme d'investissement plus régulier, avec des dépenses plus étalées dans le temps. En particulier, nous espérons que le lancement de certains investissements structurants, avec maintenant l'objectif que ces projets aboutissent avant les prochaines élections municipales, donc dans 3 ans, ne fait pas courir le risque d'opérations menées parfois de manière hâtive.

Ensuite, concernant les dépenses de fonctionnement, nous n'avons pas bien compris comment sont pris en compte les transferts de personnels à Est Ensemble. Par exemple, l'effectif de personnels titulaires paraît stable depuis plusieurs années. Mais peut être certains personnels sont-ils pris en charge par la communauté d'agglomération. C'est une question.

Enfin, dans les orientations budgétaires, une place importante est faite à la tranquillité publique. C'est une préoccupation légitime mais cela renforce notre souhait que soit réalisé un bilan de l'action de la police municipale, dont les effectifs vont à nouveau être renforcés alors que, pour l'instant, on ne sait pas quels progrès leur présence apporte. La même question pourra d'ailleurs se poser à propos de la vidéosurveillance. Par ailleurs, la tranquillité publique dépend aussi, je pense que nous en conviendrons tous, des actions visant à développer le lien social entre habitants. Cette question du lien social ne fait l'objet d'aucun paragraphe spécifique dans les orientations budgétaires. Mais nous pensons qu'un bilan dans ce domaine serait bien utile.

Voilà quelques observations générales. J'ai des questions plus précises sur les chapitres qui ont été développés. Est-ce que je les pose tout de suite ?

M. Le Maire :

Y en a-t-il beaucoup ?

Mme SIRE :

Non, quatre ou cinq, plus courtes.

M. Le Maire :

Je vous propose que nous engagions le débat sur l'appréciation générale du budget et que nous revenions ensuite aux questions plus techniques. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention pour le moment ? Non. Je vais donc apporter quelques éléments de réponse. Les élus responsables des

secteurs concernés pourront parfaitement les compléter ensuite.

D'abord, je prends note du fait que vous ayez trouvé que le mode de préparation du budget vous a permis de mieux l'appréhender, avec une meilleure compréhension des propositions budgétaires que nous faisons.

Ensuite, un cœur de question me semble essentiel : la comparaison que vous faites entre des budgets d'investissement relativement faibles sur 2015 / 2016 par rapport à ceux des années qui s'ouvrent, de 2017 à 2021. Cela ne nous a pas échappé. Je trouve intéressant que vous l'ayez remarqué. Mais c'est un des éléments de l'action budgétaire.

Cela a été dit au moment du vote des taux de la fiscalité locale mais je le rappelle : il s'agit du 22^{ème} budget que nous votons sans augmentation de l'impôt. Nous avons fait le choix de la gestion, non pas pour le plaisir, mais bel et bien parce que, durant ces deux décennies, nous étions conscients que si nous voulions retrouver une capacité financière pour porter des projets d'avenir au Pré Saint-Gervais, il fallait qu'on s'en donne les moyens. Pour y arriver, cela passait par une maîtrise parfaite de nos budgets, et notamment de l'endettement.

Cela signifie qu'en matière de budget de fonctionnement, nous avons été d'une rigueur la plus exigeante possible. Nous sommes allés au bout du chemin, même s'il reste encore quelques dossiers sur lesquels on peut travailler. Le but est bien de nous organiser pour mieux rendre le service public, à minima à niveau égal, c'est essentiel, mais avec des coûts moindres pour chacun d'entre eux. Et cela passe beaucoup par des questions RH, d'où la nécessité du temps pour atteindre ces objectifs.

Pour fixer nos moyens d'investissement, il nous faut garder aussi en perspective notre capacité à supporter l'endettement. Or ici, quand nous aurons porté tous ces projets, au point le plus haut de notre endettement, nous serons sur un ratio de 12 années de remboursement, ce qui est le ratio de référence. Les écoles de la fonction publique nous expliquent que jusqu'à 15 ans, les collectivités sont dans une logique cohérente, au-dessus de 15 ans, on entre dans une zone de turbulences, entre 15 et 20 ans, des choses peuvent s'accepter, mais au-dessus, cela devient absolument intolérable. Il faut donc bien comprendre que, malgré la densité des investissements que nous réalisons, notre responsabilité de gestion fait aujourd'hui que nous ne dépasserons pas ce ratio de 12 ans. Cela est parfaitement rassurant et cohérent car, je le rappelle, les projets menés à travers notre volonté d'investissement sont réalisés pour les générations à venir. Les bâtiments que nous allons construire seront là à minima pour une centaine d'années. Et j'espère pour bien plus si on regarde nos bâtiments communaux actuels. Il y a donc une grande cohérence à ce que le niveau de l'endettement augmente dans cette perspective.

Votre question porte sur la façon dont nous décidons de faire monter l'endettement lié à ces investissements. Et bien, il faut choisir le moment où nous sommes en capacité de retrouver le chemin de l'emprunt pour porter ces projets. Cela nécessite que, sur les années précédentes, nous ayons maîtrisé les dépenses d'investissement de façon à pouvoir mobiliser de la manière la plus dense possible nos moyens d'investir, pour un recours à l'emprunt le mieux maîtrisé. Voilà ce qui nous a guidés sur ces années, en 2015 et 2016, comme on pourrait le constater sur d'autres.

Ensuite, je l'assume, nous l'assumons, tout cela passe par une maîtrise des effectifs de la collectivité. On a vu dans le tableau présenté par Jean-Marc MERRIAUX la place de cet élément dans notre structure budgétaire. Et c'est plutôt mieux au Pré Saint-Gervais que dans certaines autres villes. Je n'aime pas parler de coût ou de surcoût s'agissant du financement des paies de nos agents. Ce n'est vraiment pas comme ça que je vois les choses. Il y a un vrai travail pour rendre le service public et il doit être reconnu. Mais la maîtrise du poste RH, dans sa valeur globale, est une nécessité parce qu'il représente plus de 50 % de nos dépenses de fonctionnement et que c'est là qu'il y a les effets de levier les plus forts. Cela requiert bien entendu un dialogue important.

Par ailleurs, vous nous interrogez sur la tranquillité publique. Sur cette question, je pense que nous n'avons pas de divergence sur l'approche qui est la vôtre, notamment lorsque vous évoquez la part du lien social. Il contribue pleinement, entièrement, à part entière, aux facteurs de tranquillité publique. Nous envisageons bien notre politique en la matière à travers deux éléments. D'une part, d'abord et avant tout, il y a les questions de lien social et de prévention. Nous devons aller jusqu'au bout de ce que nous savons et pouvons faire sur ces sujets. Et dans le même temps, il faut développer une politique de répression, dans le sens large du terme et dans la mesure où nous avons donné une connotation très précise à notre police municipale, à savoir la volonté d'une police de proximité. Tout cela s'inscrit dans une logique de complémentarité d'outils.

De ce point de vue, il faut relever une caractéristique du mandat en cours, qui arrive à sa moitié. J'en profite ici pour dire que nous avons prévu d'organiser en septembre une consultation de la population pour présenter cette étape. Le mandat précédent a été marqué par le développement de nos politiques en matière de culture et d'aménagement urbain. Tout cela se poursuit bien évidemment, les choses étant en renouvellement permanent. Pour le mandat actuel, nous avons voulu deux nouveaux marqueurs, avec le développement de politiques publiques sur deux thématiques particulières : celles en direction de la jeunesse, notamment de la tranche 18-25 ans, et celles liées au déploiement de la police municipale. Lorsque nous avons préparé ce budget, nous avons dû arbitrer certains points, avec des budgets contraints pour beaucoup de secteurs. Mais s'agissant de la politique Jeunesse et de la police municipale, nous n'avons pas remis en cause la nécessité de développer les moyens budgétaires accordés à ces deux services.

Nous inscrivons donc bien notre politique en matière de tranquillité publique dans une vision globale et cohérente, avec ces deux pendants, et nous ferons naturellement les bilans nécessaires. Pour la vidéoprotection, cela me paraît compliqué aujourd'hui vu qu'elle n'est pas encore en fonction. Quant à la police municipale, elle a été installée à notre rythme, avec une montée en charge sur 3 ans. Cette année, nous créons deux postes au budget, comme nous nous y étions engagés. Ils viendront conforter l'effectif global que nous voulions pour ce service au cours de ce mandat. Voilà ce que je peux en dire ce soir mais nous devons naturellement travailler dans la transparence sur ces questions, et notamment sur la police municipale. Je rappelle aussi que dans notre engagement auprès de la population, il y avait cette notion de comité éthique autour de la vidéoprotection, qui doit rassembler l'ensemble des partenaires.

A ce sujet, je voudrais évoquer ce que je perçois comme une très belle réussite. Je ne le dis pas pour affirmer ici que nous sommes les meilleurs. Mais vous savez, on peut prendre des décisions, engager les choses mais après, des réalités prennent forme. Nous avons tenu dernièrement un CLSPD en présence de Madame la Procureure de la République. Je rappelle que le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance est un outil important et dense, développé pour porter l'ensemble de ces politiques. Lors de cette réunion, nous avons eu le bonheur d'entendre l'association Même pas peur, créée il y a 2 ans maintenant autour de jeunes Gervaisiens. Ils sont venus s'exprimer au sein de ce conseil sur leur vision, leurs attentes mais aussi leurs propositions pour contribuer à la tranquillité de la vie au Pré Saint-Gervais. Je veux saluer cela car ce n'est pas évident de se saisir de ces sujets quand on est jeune majeur.

Voilà les éléments de réponse que je voulais apporter. La parole à Laetitia DEKNUDT.

Mme DEKNUDT :

Je voudrais préciser les choses en matière de tranquillité publique. Cette année, nous créons effectivement deux postes supplémentaires de policiers municipaux. Nous avons donc au total huit agents sur la ville avec, depuis 1 mois maintenant, la possibilité de travailler en deux équipes et une présence sur le terrain jusqu'à 22h00. Tout cela débute et il paraît compliqué de faire un bilan du travail d'une équipe au complet au bout de 3 semaines ou 1 mois. Les choses doivent se mettre en

place. Mais je ne vois aucun inconvénient à ce que l'on puisse en parler au sein du conseil municipal dans quelques mois, lorsque nous aurons du recul sur les choses, que nous aurons vu ce qui fonctionne bien ou moins bien. Il n'y a pas de secret, il n'y a rien à cacher. Comme l'a dit Monsieur le Maire, la police municipale s'est organisée sur 3 ans avec une vraie difficulté de recrutement, les policiers municipaux étant très demandés par les villes. Cela a mis un certain temps. Aujourd'hui, nous avons une équipe d'agents stabilisée. Nous allons pouvoir travailler plus sereinement, avec une plus grande présence de la police municipale sur la ville.

Pour la vidéoprotection, un bilan pourra aussi être fait mais elle ne fonctionne pas encore pour l'instant. Les travaux sont en cours. Je n'ai pas de date précise mais les choses démarreront dans l'année. En tout état de cause, nous investissons sur ces équipements et il paraît donc normal d'en faire des bilans, pour voir s'il y a des choses à améliorer, à changer. Les élus doivent connaître ces éléments. Il y aura donc des bilans, des adaptations ou des meilleures solutions à trouver s'il le faut. De toute façon, il n'existe pas de politique miracle en matière de tranquillité publique. Les choses sont très complexes. Le sentiment d'insécurité n'est pas une chose qui se mesure. Sinon tout le monde aurait les réponses. En tous cas, nous travaillons pour que la tranquillité publique dans notre ville soit assurée de mieux en mieux, même si c'est parfois très difficile.

M. Le Maire :

La parole à Jean-Marc MERRIAUX.

M. MERRIAUX :

Vous avez insisté, Monsieur le Maire, sur deux piliers. Je rajouterai celui de l'éducation, domaine dans lequel nous avons fait de gros efforts ces dernières années, avec bien sur la mise en place des rythmes scolaires mais aussi s'agissant des enjeux autour de la restauration scolaire, pour en améliorer la qualité, avec des circuits courts etc. Je crois qu'il faut souligner ces éléments importants qui ont nécessité de réelles implications budgétaires.

Par ailleurs, il est rare que nous soyons amenés à comparer des budgets d'investissement d'une année à l'autre tant ils s'inscrivent dans une logique de pluriannualité. Dans le cadre du travail budgétaire, cette comparaison d'une année à l'autre d'investissements qui sont portés le plus souvent sur plusieurs années ne paraît pas forcément évidente puisque justement ils correspondent à plusieurs années. C'est une des raisons pour lesquelles ces éléments de comparaison ne sont pas souvent intégrés dans le cadre des préparations budgétaires. Bien d'autres facteurs sont à prendre en compte pour analyser ces budgets d'une année sur l'autre et la pluriannualité rend plus complexes les enjeux en la matière.

Pour bien comprendre cette diminution de la part des investissements structurants, il faut aussi se rappeler que la Ville a réalisé un certain nombre de travaux jusqu'en 2014. Il faut du temps pour relancer d'autres investissements structurants, pour la réalisation des études, la stabilisation des projets, l'intégration des choses. Cela apparaît important pour mener à bien tout ce travail, prendre les bonnes décisions et gérer au mieux la collectivité. Il faut tenir compte de cela.

M. Le Maire :

La parole à Cédric GUILLOUX.

M. GUILLOUX :

J'aurais une simple question complémentaire par rapport à ce qu'a dit Mme DEKNUDT. Sauf erreur de ma part, la vidéoprotection sera rattachée à un centre situé sur Pantin. Vous aviez aussi évoqué, il y a 1 ou 2 ans, une demande pour que notre ville soit rattachée au commissariat de Pantin. Je voudrais savoir ce qu'il en est, si c'est en cours.

M. Le Maire :

Il y a les souhaits des villes et la réalité des décisions gouvernementales. Notre souhait reste le même. Nous avons rendez-vous le 20 avril avec le Préfet de police CADOT. Il nous recevra avec les représentants de la Ville de Pantin, à la Préfecture de police de Paris, qui instruit cette demande. Cela étant, la lecture de la presse ne nous a pas échappé. Il existe une proposition de redécoupage pour laquelle j'affirme une opposition frontale. Les questions de tranquillité publique au Pré Saint-Gervais et aux Lilas ne sont en rien comparables à celles que connaît la ville d'Aubervilliers. Je dis cela très tranquillement. Vendredi dernier, j'ai échangé à ce sujet avec la Maire d'Aubervilliers, Meriem DERKAOUI. Nous sommes complètement en phase. Nous considérons que cette proposition n'a pas de sens. Nous sommes donc en train de nous mobiliser. Vous serez naturellement sollicités pour soutenir une démarche que nous allons engager à minima au niveau des élus des villes, et pourquoi pas auprès de la population. Nous n'avons pas encore décidé la manière dont nous allons agir pour marquer notre désaccord complet sur cette proposition que nous trouvons incohérente.

Nous en revenons aux questions techniques, ou autres d'ailleurs. La parole à Catherine SIRE.

Mme SIRE :

Je voudrais juste dire d'abord que je n'ai pas entendu parler de la proposition à laquelle vous venez de faire allusion. Je ne la connais pas. Donc je ne sais pas de quoi vous parlez.

M. Le Maire :

Excusez-moi, je nous croyais tous lecteurs de la une des pages 93 du Parisien. Il est proposé un redécoupage de toutes les circonscriptions de police de la Seine-Saint-Denis en dix grands pôles de commissariats. Le Pré Saint-Gervais intégrerait un pôle rassemblant les villes d'Aubervilliers, de Pantin et des Lilas. Je ne connais pas les autres dans le détail. C'est à cela que je faisais allusion. Je pensais que tout le monde avait cette information.

Mme SIRE :

Merci. Je reprends donc mes petites questions techniques. Tout d'abord, en matière de petite enfance, il y a eu la création d'une crèche d'entreprise sur la ville. Nous voudrions savoir si la mairie pouvait retenir des places au sein de cette crèche pour les employés de la mairie.

M. Le Maire :

La parole à Marlène DOINE.

Mme DOINE :

En effet, une crèche d'entreprise s'est installée au Pré Saint-Gervais. Nous avons rencontré ses représentants à plusieurs reprises. Mais nous avons pris la décision de ne pas réserver de berceaux au sein de cet établissement.

Mme SIRE :

Ma question était de savoir pourquoi. Pourquoi oui, pourquoi non ?

Mme DOINE :

Déjà pour des raisons financières, mais aussi pour des raisons politiques.

M. Le Maire :

Il faut voir déjà que cette crèche installée récemment au Pré Saint-Gervais est un lieu d'accueil de la petite enfance avec ses propres règles puisqu'ils s'adressent prioritairement à des entreprises et

non pas à des particuliers. Ce sont des entreprises privées qui y réservent des places pour leurs salariés. Ensuite, il nous a semblé intelligent de les associer globalement aux politiques de petite enfance de la Ville quand nous organisons de manière décloisonnée un certain nombre de manifestations avec les services liés à la petite enfance, pour qu'ils y trouvent pleinement leur place. Mais nous n'avons pas souhaité, comme ils l'ont demandé, conventionner avec eux. Tout simplement, nous considérons que notre responsabilité repose sur le développement du service public de l'accueil de la petite enfance et nous ne souhaitons pas mener sur ce sujet de tels partenariats avec le privé. Etant entendu que les coûts de conventionnement que nous aurions dû supporter n'étaient pas particulièrement intéressants au regard de notre analyse des coûts au berceau dans l'ensemble de nos structures.

Mme SIRE :

En matière de culture, des travaux ont été effectués sur la salle située rue Jules Jacquemin. Nous constatons maintenant que des opérations de désamiantage vont être lancées. N'aurait-il pas été plus judicieux et plus économique de faire l'inverse, de désamianter avant ces travaux ?

M. Le Maire :

La parole à Martine LEGRAND.

Mme LEGRAND :

En effet, les travaux sur la salle Jacques Prévert se feront en deux étapes. Nous avons d'abord procédé au ravalement des murs qui se délitaient depuis un certain temps. Nous avons découvert après la présence d'amiante. Or entre la réfection des murs et celle du sol, cela nous obligerait à fermer cette salle pendant 6 mois. Nous avons donc décidé de séquencer les choses. Mais nous avons découvert l'amiante après.

Mme SIRE :

Dans le domaine du développement durable, concernant le parc automobile, nous avons cru comprendre que le car municipal ne pouvait plus désormais entrer dans Paris, n'étant plus aux normes, et que la Ville était du coup obligée de louer des cars. Confirmez-vous cette information ?

Par ailleurs, nous souhaiterions avoir, pas nécessairement maintenant, un panorama de ce que la Ville compte faire en matière de parc automobile, d'acquisition de voitures électriques, de formation à l'éco-conduite pour les chauffeurs etc.

M. le Maire :

Vous le remarquez avec justesse, notre car ne peut plus rentrer dans Paris, à une semaine près. Une réflexion a donc démarré sur ce sujet. Cela nous interroge sur l'organisation que nous devons mettre en place sur la question des transports collectifs dont nous avons besoin. D'ailleurs, dans la lignée des réflexions qui nous ont permis d'établir des budgets sains ces dernières années, cela avait déjà été abordé. Il s'agit d'un véritable sujet, avec notamment une problématique de ressources humaines. Aujourd'hui, nous avons des chauffeurs qualifiés. Si demain il n'y a plus du tout de car, se posera la question de leur mission au sein de la collectivité. La réflexion à partir de cet élément factuel est en cours. Je ne peux donc pas en donner les conclusions pour le moment.

Sur la flotte automobile en général, il n'y a pas de décisions particulières au budget de cette année. L'évolution se fait suivant le constat de l'état de nos véhicules lors de la préparation de chaque budget, pour savoir si on les conserve, répare ou remplace. La parole à Anna ANGELI.

Mme ANGELI :

Jean-Luc DECOBERT pourrait aussi en parler. La Ville s'est dotée de plusieurs véhicules électriques

depuis quelques années maintenant. Ce sont par exemple les petites machines de nettoyage et de déplacement de matériaux. Elles sont assez identifiables puisqu'elles portent le logo de la ville et celui de l'Agenda 21. Je ne retrouve pas le nombre exact mais il doit y en avoir au moins trois ou quatre. Ces choses sont mises en place depuis longtemps.

Ensuite, pour les déplacements au sein du secteur Education, nous avons fait le choix depuis plusieurs années de faire appel à des transporteurs. Cela permet de mieux répartir l'utilisation des cars par les écoles et de ne pas dépendre de l'utilisation du car de la ville par d'autres acteurs, comme les associations sportives ou les seniors. Cette organisation avec des prestataires a aussi été mise en place depuis plusieurs années.

Mme SIRE :

J'aurais une dernière question. Concernant la cantine scolaire, vous nous avez expliqué que de gros efforts budgétaires ont été faits pour aller vers une cantine avec plus de bio, plus de local. J'avais cru comprendre à un moment qu'il était question d'une mutualisation avec d'autres villes d'Est Ensemble. Si cela n'est pas encore fait, pour quelles raisons ? Est-ce que l'on s'oriente vers cette mutualisation ? Je voulais voir un autre point mais je ne le retrouve plus. Ça me reviendra.

M. le Maire :

La parole à Laurent BARON.

M. BARON :

Pour la restauration scolaire, nous avons passé avec Scolarest un contrat d'1 an qui se terminera au 31 décembre 2017. Par la suite, soit nous continuerons avec eux si nous sommes satisfaits, soit nous rouvrirons le marché. Nous avons effectivement étudié une possible mutualisation du service avec d'autres villes. Mais ce qui a été proposé ne nous a pas donné satisfaction.

Mme SIRE :

Et la question d'une cantine commune ?

M. Le Maire :

Nous avons travaillé sur ce sujet et nous n'avons pas fait ces choix, exclusivement pour des raisons budgétaires. Nous avons deux possibilités, il me semble. On me confirme que deux restaurations intercommunales avaient répondu. Pour la première, soyons clairs, on était dans l'explosion budgétaire. Ce n'était donc pas possible. Nous avons aussi étudié la possibilité d'adhérer au SIPLARC et d'être partenaire gestionnaire de ce syndicat avec d'autres villes. Là encore, les engagements financiers étaient trop forts, et donc pas à notre portée.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Il nous faut voter ce soir à la fois sur l'équilibre général du budget, sur le budget primitif par chapitre et sur la prime d'assiduité et d'implication. Je vous propose de procéder par un vote global qui entérinera chacun de ces éléments. Quelqu'un s'y oppose-t-il ? Non, nous passons donc au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2017/11 du Conseil municipal en date du 13 mars 2017 relative au rapport d'orientation budgétaire ;

Vu le budget primitif 2017 détaillé annexé à la présente délibération ;

Vu la réunion de la commission Finances, services publics et intercommunalité le 21 mars 2017 ;

Considérant les orientations budgétaires pour l'année 2017 examinées par le Conseil municipal du 13 mars 2017 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 29

Pour : 25

Contre : 4 (T.V. BLANCHARD, R. MESLE, C. GUILLOUX, C. FRELAND)

Abstention : 3 (C. SIRE, S. VOLKOFF, D. DEBORD)

A LA MAJORITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- D'adopter l'équilibre général du budget primitif 2017 tel que mentionné ci-dessus ;
- De voter le budget primitif 2017 en approuvant les chapitres tels que mentionnés ci-dessus ;
- D'acter du montant de 33 000 € consacré à la prime d'assiduité et d'implication, charges patronales comprises.

2017/21. FINANCES LOCALES. REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT.

Rapporteur : Jean-Marc MERRIAUX

La procédure d'autorisation de programme - crédits de paiement permet à la commune de ne pas supporter sur un seul exercice l'intégralité des dépenses d'investissements pluriannuelles, mais seulement celles à régler au cours de l'exercice.

L'autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'une opération. Ces dépenses demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées au cours d'un exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les montants proposés viennent corriger les montants de crédits de paiement et les autorisations de programme, qui avaient déjà été ajustées lors du Conseil municipal du 30 mars 2016 (délibération n°2016/22).

Je voudrais bien préciser les choses car la question a été posée en commission. Il ne s'agit pas d'une augmentation du projet en tant que telle. Entre mars 2016 et mars 2017, nous avons dû prendre des dispositions différentes sur ce dossier, notamment quant à l'octroi du marché et l'outil juridique utilisé. Auparavant, une tranche conditionnelle avoisinait les 1.9 millions € et n'était pas intégrée dans le cadre du budget global, contrairement à ce qui est le cas ici. Au final, nous sommes plutôt sur une diminution du coût total avec ce montant de 10 641 171 €, qui sera réparti entre les années indiquées. Au cours des prochains exercices, nous serons peut être amenés à réviser cela suivant des éléments qui ne seraient pas encore connus aujourd'hui.

Il est demandé au Conseil municipal :

- De modifier l'autorisation de programme suivante :

Intitulé de l'AP	Autorisation de programmes HT (en €)		
	Délibération de mars 2016	Mars 2017	Ajustement
Extension et réhabilitation de l'école Rosa Parks – Anatole France	10 168 045	10 641 171	473 126

- De modifier les crédits de paiement sur l'autorisation de programme suivante :

Intitulé de l'AP	Crédit de paiement HT (en €)						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Extension et réhabilitation de l'école Rosa Parks – Anatole France	158 202	366 667	2 331 479	4 815 258	2 906 564	63 000	10 641 171

- De modifier en conséquence la délibération du Conseil municipal n°2016/22 en date du 30 mars 2016.

.....

M. Le Maire :

Y a-t-il des interventions ? Non. Je soumetts donc cette délibération au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

Vu la délibération n°2016/22 du Conseil municipal en date du 30 mars 2016 portant création de l'autorisation de programme – crédit de paiement relative à l'opération d'extension et de réhabilitation de l'école Rosa Parks – Anatole France ;

Vu la réunion de la commission Finances, services publics et intercommunalité le 21 mars 2017 ;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser le montant des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- De modifier l'autorisation de programme suivante :

Intitulé de l'AP	Autorisation de programmes HT (en €)		
	Délibération de mars 2016	Mars 2017	Ajustement
Extension et réhabilitation de l'école Rosa Parks – Anatole France	10 168 045	10 641 171	473 126

- De modifier les crédits de paiement sur l'autorisation de programme suivante :

Intitulé de l'AP	Crédit de paiement HT (en €)						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Extension et réhabilitation de l'école Rosa Parks – Anatole France	158 202	366 667	2 331 479	4 815 258	2 906 564	63 000	10 641 171

- De modifier en conséquence la délibération du Conseil municipal n°2016/22 en date du 30 mars 2016.

2017/22. FINANCES LOCALES. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ETABLISSEMENTS ET CONVENTIONNEMENT POUR CERTAINES ASSOCIATIONS.

Rapporteur : Martine LEGRAND

Il convient de préciser les montants des subventions qui seront allouées aux associations et aux établissements, dont le Centre communal d'action sociale (CCAS).

Le tableau présenté indique les montants de ces subventions qui constituent un plafond de sommes à verser, sous réserve de l'appréciation qui pourra être faite des activités réalisées et des justificatifs fournis à l'appui des demandes. En outre, il retrace, dans une colonne supplémentaire, les subventions prévues pour, d'une part, des projets particuliers n'ayant pas vocation à être reconduits au-delà de 2017, et d'autre part, pour des fonds de réserve.

Il s'agit d'un exercice habituel pour notre assemblée. Une centaine d'associations bénéficient de subventions. Pour mémoire, il avait été décidé l'année dernière, dans un souci de transparence, que chaque association bénéficiant d'une subvention en numéraire ou en nature d'un montant supérieur ou égal à 8 000 €, signerait désormais une convention d'objectifs avec la Ville.

M. Le Maire :

Y a-t-il des questions ? Non. Cela nous étant habituellement demandé sur cette délibération, nous procéderons à un vote différencié et distinct sur la subvention allouée à l'école Saint-Joseph.

Par ailleurs, je rappelle que les élus suivants ne prendront pas part au vote en raison de leurs responsabilités au sein de certains organismes : Marlène DOINE (crèche Ouistiti), Saïd SADAOUI (amicale Deltéral), Laurent BARON (collège Jean-Jacques Rousseau), Christine FRELAND (comité de jumelage), Martine LEGRAND (collège Jean-Jacques Rousseau), Stéphane COMMUN, (mission locale de la Lyre).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4, L.2122-21 et L.2313-1 ;
Vu l'alinéa 3 de l'article 10 de la loi n°2000-231 en date du 12 avril 2000, relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu l'article 1 du décret n°2001-495 en date du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi N°2001-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération n°2017/20 du Conseil municipal en date du 27 mars 2017 portant approbation du budget primitif 2017 et fixation de l'enveloppe pour la prime d'implication et d'assiduité ;

Vu le projet de convention type passée entre la ville et les associations recevant plus de 8 000 € ;

Vu la réunion de la commission Finances, services publics et intercommunalité le 21 mars 2017 ;

Considérant la volonté de la Ville de soutenir la vie associative locale par l'attribution de subventions annuelles ;

Considérant que les montants proposés des subventions aux associations constituent un plafond de sommes à verser, sous réserve de l'appréciation qui pourra être faite des activités réalisées et des justificatifs fournis à l'appui des demandes ;

Considérant que dans un souci de transparence, il est désormais prévu que chaque association bénéficiant d'une subvention en numéraire ou en nature d'un montant supérieur ou égal à 8 000 € signera une convention d'objectifs avec la Ville ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 26

Pour : 26

NPPV : 6 (M. LEGRAND, S. SADAoui, L. BARON, M. DOINE, C. FRELAND, S.COMMUN)

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- **D'accorder les subventions aux associations dans la limite des sommes plafonnées figurant dans le tableau ci-dessous, sous réserve que ces associations fournissent tous les documents demandés par la Commune et qu'elles justifient de leurs activités afin que les sommes correspondantes soient mandatées en partie ou en totalité. Les projets particuliers nécessitent la production de documents spécifiques. Les subventions liées à des projets particuliers sont conditionnées par la transmission des pièces qui justifient de la réalisation du projet, conformément à l'objet pour lequel la subvention a été attribuée. Les fonds de réserve sont des provisions qui pourront être attribuées après une délibération spécifique du Conseil municipal. La Ville peut anticiper la production de ces pièces justificatives en versant une partie de la subvention, mais en cas de non réalisation elle se réserve le droit de réclamer le remboursement des sommes perçues.**

GESTIONNAIRE	ASSOCIATION	BP 2017	PROJET PARTICULIER OU FONDS DE RESERVE	TOTAL BP 2017
CCAS	CCAS	888 300		888300
		888 300	0	888 300

GESTIONNAIRE	ASSOCIATION	BP 2017	PROJET PARTICULIER OU FONDS DE RESERVE	TOTAL BP 2017
Culture	Arthéa	250		250
Culture	Ateliers-Est	6 000	4 000	10 000
Culture	Cie du pied d'Estale	250		250
Culture	Club Photos	280		280
Culture	Densité 93	0	1 250	1 250
Culture	Groupe Electrogène	0	1 000	1 000
Culture	IMLA	500	1500	2 000
Culture	Cie Jeden	500		500
Culture	LAB/SEM	250		250
Culture	La Grande Bricole	500		500
Culture	La rutile	3 100		3 100
Culture	Les Anges du Boulevard	500		500
Culture	L'empire du mensonge	1 500		1 500
Culture	Louise	0	500	500
Culture	REZOEST	500		500

Culture	Mystère bouffe	500		500
Culture	Un tapis de poésie	300		300
Culture	Vents et courbes	300		300
		15 230	8 250	23 480

GESTIONNAIRE	ASSOCIATION	BP 2017	PROJET PARTICULIER OU FONDS DE RESERVE	TOTAL BP 2017
Jeunesse	Mission Locale de la Lyre	50 000		50 000
		50 000	0	50 000

GESTIONNAIRE	ASSOCIATION	BP 2017	PROJET PARTICULIER OU FONDS DE RESERVE	TOTAL BP 2017
Politique de la ville	AADEF La Sauvegarde	9 500		9 500
Politique de la ville	Fonds d'initiative associative		12 500	12 500
		9 500	12 500	22 000

GESTIONNAIRE	ASSOCIATION	BP 2017	PROJET PARTICULIER OU FONDS DE RESERVE	TOTAL BP 2017
Petite enfance	Les Ouistitis	36 150		36 150
		36 150	0	36 150

GESTIONNAIRE	ASSOCIATION	BP 2017	PROJET PARTICULIER OU FONDS DE RESERVE	TOTAL BP 2017
Scolaire	APEG	500		500
Scolaire	FCPE collège	500		500
Scolaire	FCPE primaire	700		700
Scolaire	Crédits pédagogiques des classes élémentaires	7750		7 750
Scolaire	Crédits pédagogiques des classes de maternelles	4 300		4 300
Scolaire	Collège J.-J. Rousseau	5 500		5 500
Scolaire	Les Petits Prodiges	15 000		15 000
Scolaire	Lycée Paul Robert	300		300
Scolaire	Prévention routière	160		160
Scolaire	Fonds ateliers éducatifs	0	37 880	37 880
		34 710	37 880	72 590

GESTIONNAIRE	ASSOCIATION	BP 2017	PROJET PARTICULIER OU FONDS DE RESERVE	TOTAL BP 2017
Sport	EPPG	165 000		165 000
Sport	ESGL	6 000	2 000	8 000
Sport	Forme et Culture Physique au Pré	3 000	3 000	6 000
Sport	La Boule Gervaisienne	1 000		1 000
Sport	L'Évènement	500		500
Sport	Lilas Pré Handball	5 750		5 750
		181 250	5 000	186 250

GESTIONNAIRE	ASSOCIATION	BP 2017	PROJET PARTICULIER OU FONDS DE RESERVE	TOTAL BP 2017
Développement économique	La Fabrique du Pré	250	3 500	3 750

		250	3 500	3 750
GESTIONNAIRE	ASSOCIATION	BP 2017	PROJET PARTICULIER OU FONDS DE RESERVE	TOTAL BP 2017
Vie associative	ADT Le Pré Les Lilas	150		150
Vie associative	AGOP	0	1 250	1 250
Vie associative	Altrimenti	250		250
Vie associative	Amicale Babylone	5 000		5 000
Vie associative	Amicale Deltéral	400		400
Vie associative	Amicale du 14 juillet	200		200
Vie associative	Amicale Gabriel Péri	500		500
Vie associative	Amicale Les briques rouges	500	500	1 000
Vie associative	Amicale Résidence Quizet	300		300
Vie associative	Asso défense Pierres & Lumières	500		500
Vie associative	Locamichevreul	300		300
Vie associative	Asso Directeurs Généraux 93	200		200
Vie associative	Averroès	9 500		9 500
Vie associative	Comité de Jumelage	8 000		8 000
Vie associative	Ecologie pour tous au Pré	500		500
Vie associative	Ekhal Shlomo	5 000		5 000
Vie associative	El Condor au Pré	500		500
Vie associative	Emmaüs Solidarité Fonctionnement	3 000		3 000
Vie associative	FNACA	350		350
Vie associative	Habitat Cité	1500		1500
Vie associative	Jeux, Pré, Partez	500	8 868 *	9 368
Vie associative	La Croix rouge	2 000		2 000
Vie associative	La Paille & le Mil	1 050		1 050
Vie associative	La rue est à nous	500	500	1 000
Vie associative	Le Jardin du Pré	100		100
Vie associative	La Vaillante	300		300
Vie associative	Les copains d'abord	500		500
Vie associative	Les Petits frères des pauvres	2 200		2 200
Vie associative	Les Restos du Cœur	2 600		2 600
Vie associative	L'Oiseau Lyre	3 000		3 000
Vie associative	Mouvement Chrétien des Retraités	80		80
Vie associative	Pré Solidaire	300		300
Vie associative	Pressing	200		200
Vie associative	SAS 93	1 000		1 000
Vie associative	So'4elles	0	2 000	2 000
Vie associative	Tous pour un vélo	300		300
Vie associative	UNC	1500		1 500
Vie associative	West Indizz Vibration	0	500	500
Vie associative	Réseau Océane	250		250
Vie associative	Août secours Alimentaire	1 000		1 000
Vie associative	Fonds de réserve associatif	0	6 000	6 000
		54 030	19 618	73 648
Total général		1 269 420	86 748	1 356 168

* Ces montants correspondent à la participation de la Ville aux financements des emplois d'avenir recrutés par ces associations gervaisiennes.

- De conclure une convention avec chaque organisme percevant une subvention supérieure ou

égale à 8 000 € en numéraire ou en valorisation (mise à disposition de locaux) et d'approuver les termes desdites conventions ;

Pour l'exercice 2017, ce conventionnement, qui ne se substituera pas aux conventions déjà en cours, concerne les organismes suivants :

- Amicale Babylone : 5 000 € en numéraire, valorisation à hauteur de 85 272€,
 - Ateliers Est : 10 000 € en numéraire,
 - Averroès : 9 500 € en numéraire, valorisation à hauteur de 17 298 €,
 - Comité de jumelage : 8 000 € en numéraire, valorisation à hauteur de 2 276 €,
 - Les Ouistitis : 36 150 € en numéraire, valorisation à hauteur de 13 822 €,
 - EPPG : 165 000 € en numéraire, valorisation à hauteur de 185 644 €,
 - ESGL : 8 000 € en numéraire, valorisation à hauteur de 6 446 €,
 - La Croix Rouge : 2 000 € en numéraire, valorisation à hauteur de 18 447 €,
 - Forme et culture physique au Pré : 6 000 € en numéraire, valorisation à hauteur de 31 819 €,
 - Les Mammifères marrants : valorisation à hauteur de 10 658 €,
 - Les Petits Prodiges : 15 000 € en numéraire,
 - Les Restos du cœur : 2 600 € en numéraire, valorisation à hauteur de 24 129 €,
 - Lilas Pré Handball : 5 750 € en numéraire, valorisation à hauteur de 18 165 €.
 - Mission Locale de la Lyre : 50 000 € en numéraire, valorisation à hauteur de 3 980 €,
 - Amicale La Rabelaisienne : valorisation à hauteur de 9 870 € ;
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions avec les associations recevant plus de 8 000 € en numéraire ou en valorisation de mise à disposition de locaux, et tout document afférent, notamment les avenants ;**
 - **D'accorder au Centre communal d'action sociale une subvention d'un montant de 888 300 € pour 2017 ;**
 - **D'inscrire les dépenses afférentes au budget de l'année considérée.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 32

Pour : 23

Contre : 9 (J. RENAULT, G. INCERTI-FORMENTINI, C. ATZORI, J.-M. ROBINET, N. LECONTE, L. CLERET, C. SIRE, S. VOLKOFF, D. DEBORD)

A LA MAJORITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- **D'accorder la subvention à l'association suivante dans la limite des sommes plafonnées figurant dans le tableau ci-dessous, sous réserve que cette association fournisse tous les documents demandés par la Commune et qu'elle justifie de ses activités afin que les sommes correspondantes soient mandatées en partie ou en totalité :**

GESTIONNAIRE	ASSOCIATION	BP 2017	PROJET PARTICULIER OU FONDS DE RESERVE	TOTAL BP 2017
Scolaire	Ecole Saint-Joseph	111 700		111 700
		111 700		111 700

- D'inscrire les dépenses afférentes au budget de l'année considérée.

■ ■ ■

2017/23. FINANCES LOCALES. TARIFICATION DES ACTIVITES PROPOSEES PAR LE LIEU ACCUEIL JEUNES ET LE SERVICE JEUNESSE ;

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Lieu Accueil Jeunes (LAJ), ouvert en 2016, est un lieu d'orientation et d'accompagnement des jeunes adultes vers l'autonomie et l'insertion professionnelle.

Dans ce cadre, et en complémentarité des temps d'échanges et de convivialité mis en place par le LAJ, différentes actions à destination des jeunes Gervaisiens sont désormais organisées :

- Le projet billetterie,
- La formation baby-sitting,
- Week-end européen.

Le projet billetterie - Le Lieu Accueil Jeunes proposera une billetterie afin que les jeunes accèdent à un tarif réduit chez un certain nombre de prestataires (Etoile Cinéma, Bowling La chapelle, Culture du Cœur, Rkc-Karting, Gopark-paintball...).

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Permettre l'accès aux loisirs des jeunes,
- Favoriser l'ouverture des jeunes vers l'extérieur,
- Favoriser l'accès à l'autonomie et l'aide à la mobilité.

Le LAJ étant de plus une structure récente, ce projet de billetterie permettra également d'attirer un public plus large, susceptible de bénéficier de l'ensemble des actions portées par le LAJ.

La billetterie se tiendra tous les jours pendant les horaires d'ouverture :

- Le jeune pourra bénéficier au maximum de 2 places par mois et par type d'activité (par exemple : place de cinéma, de bowling). D'autres activités de loisirs (par exemple : foot en salle ou karting) pourront être proposées sur ce modèle ;
- Le jeune pourra bénéficier d'une réduction de 34 % pour les places achetées au préalable par le LAJ.

La formation baby-sitting - Le LAJ organise avec le service petite enfance de la mairie du Pré Saint-Gervais au moins deux formations d'initiation au baby-sitting par an.

Les objectifs de cette formation sont les suivants :

- Mettre en relation des parents et des jeunes adultes formés aux bases du baby-sitting pour des gardes d'enfant,
- Former des jeunes aux principes de base de la garde d'enfant,
- Permettre aux jeunes de tendre vers l'autonomie financière en accédant à un premier emploi,

- Faire passer la formation premiers-secours PSC1.

En parallèle, une plateforme de mise en relation des jeunes baby-sitters et parents en recherche de garde d'enfant sera mise en ligne courant avril. Un speed-dating entre jeunes baby-sitter et parents sera également organisé lors du forum des associations à la rentrée de septembre.

La formation se tient sur 3 jours :

- o 1 journée de Formation premiers secours psc1,
- o 2 jours de formation plus spécifique :
 - Bases de la garde d'enfant (hygiène, sécurité),
 - Animation, jeux,
 - Point juridique.

La partie PSC1 est assurée par la Croix Rouge. Les deux autres jours de formation sont assurés par les services jeunesse et petite enfance, le RAM et la ludothèque.

L'ensemble de la formation est facturé 45 € par jeune. Il est pédagogiquement intéressant de demander aux jeunes de participer aux frais à hauteur 33 % du coût global, soit 15 € par bénéficiaire.

L'organisation de weekends européens - Le LAJ propose d'organiser des week-ends dans des villes européennes à destination des jeunes majeurs de la ville du Pré Saint-Gervais.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Favoriser la mobilité géographique et notamment européenne,
- Encourager l'échange culturel et l'ouverture d'esprit,
- Favoriser le vivre ensemble au travers de l'apprentissage des règles de discipline et de vie commune,
- Favoriser la mixité sociale.

L'objectif est de pouvoir organiser un à deux séjours par an. Les jeunes sont associés au montage du projet. Ils participent au choix de la destination et des différentes activités proposées. A cet effet, un partenariat a été conclu avec le CIJ du Val d'Oise.

Dans un objectif d'autonomie et de responsabilisation, il est opportun que les jeunes participent financièrement aux frais du séjour à hauteur de 33 % du prix global, ce qui inclut le transport aller/retour et l'hébergement avec petit-déjeuner. A titre d'information, le coût prévisionnel total du séjour par jeune est estimé à 150 € environ. La participation financière restant à la charge du bénéficiaire serait donc de 50 €.

Projet de séjour humanitaire à destination des jeunes de 11 à 17 ans - Le service jeunesse propose d'organiser un séjour humanitaire sur le territoire africain à destination des jeunes de 11 à 17 ans de la ville du Pré Saint-Gervais.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Permettre l'autonomie, l'appropriation d'un projet de vie, source de structuration de la personne et de son épanouissement,
- S'impliquer, jouer son rôle citoyen et être acteur d'actions de solidarité,
- Favoriser et valoriser les échanges de pratiques culturelles et sportives.

L'objectif est de pouvoir organiser un séjour par an. Les jeunes sont associés au montage du projet. Ils participent au choix de la destination et des différentes activités proposées. A cet effet, il sera

mis en place un cahier des charges précis pour rechercher un prestataire pour une coconstruction du projet. La participation financière demandée au titre de cette action serait fixée forfaitairement à la somme de 100 €.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver la création des participations financières des bénéficiaires suivantes :
 - Billetterie : 66 % du coût du billet acheté auprès du LAJ, dans la limite de 2 places par mois et par jeune, pour chaque type d'activité proposé dans le cadre du projet billetterie, et à concurrence de l'inscription budgétaire ;
 - Week-end en Europe : 34 % du coût du séjour, incluant le transport aller/retour et l'hébergement avec petit-déjeuner, à concurrence de l'inscription budgétaire ;
 - Séjours humanitaires pour les jeunes de 11 à 17 ans : 100 €, à concurrence de l'inscription budgétaire ;
- De porter le montant de la participation financière à 34 % du coût de la formation baby-sitting organisée par le Lieu Accueil Jeunes (incluant une formation aux premiers secours dispensée par la Croix Rouge) ;
- De modifier en conséquence la délibération n°2016/68 du Conseil municipal en date du 10 octobre 2016 ;
- D'inscrire les recettes au budget de l'année considérée.

.....

M. Le Maire :

Y a-t-il des interventions ? La parole à Delphine DEBORD.

Mme DEBORD :

Je souhaiterais savoir si une aide du CCAS sera possible pour les jeunes ayant vraiment peu de moyens. Je pense notamment à la participation de 100 € pour les séjours humanitaires. Par rapport au projet, ce montant n'est pas énorme mais, pour certaines familles, cela fait beaucoup.

M. Le Maire :

Je parle sous le contrôle de notre administration car je ne voudrais pas vous induire en erreur, mais il me semble que non. Il s'agit d'une participation forfaitaire et elle ne peut pas bénéficier des politiques d'aide sociale mises en place selon les différentes tranches de revenus. Cela sera à la charge du jeune et de sa famille. Mais, comme on me le rappelle à juste titre, il faut noter que, notamment pour les projets humanitaires, les jeunes auront pris toute une série d'initiatives de récolte de fonds pour les financer, y compris par le biais de la bourse aux projets.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je soumetts donc cette délibération au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2016/68 du Conseil municipal en date du 10 octobre 2016 relative à l'instauration d'un tarif pour les stages de baby-sitting organisés par le Lieu Accueil Jeunes ;

Vu la délibération n°2016/69 du Conseil municipal en date du 10 octobre 2016 relative à l'instauration d'un tarif pour les activités et les sorties organisés par le Lieu Accueil Jeunes ;

Vu la réunion de la commission Finances, services publics et intercommunalité le 21 mars 2017 ;

Considérant que le Lieu Accueil Jeunes et le service jeunesse de la ville du Pré Saint-Gervais proposent de nouvelles activités à destination des jeunes Gervaisiens,

Considérant que la Ville supporte la majeure partie du coût de chacune de ces activités, il est opportun de proposer l'instauration d'une participation financière à la charge du bénéficiaire de ces activités,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- **D'approuver la création des participations financières des bénéficiaires suivantes :**
 - **Billetterie : 66 % du coût du billet acheté auprès du LAJ, dans la limite de 2 places par mois et par jeune, pour chaque type d'activité proposé dans le cadre du projet billetterie, et à concurrence de l'inscription budgétaire,**
Week-end en Europe : 34 % du coût du séjour, incluant le transport aller/retour et l'hébergement avec petit-déjeuner, à concurrence de l'inscription budgétaire,
 - **Séjours humanitaires pour les jeunes de 11 à 17 ans : 100 €, à concurrence de l'inscription budgétaire ;**
- **De porter le montant de la participation financière à 34 % du coût de la formation baby-sitting organisée par le Lieu Accueil Jeunes (incluant une formation aux premiers secours dispensée par la Croix Rouge) ;**
- **De modifier en conséquence la délibération n°2016/68 du Conseil municipal en date du 10 octobre 2016 ;**
- **D'inscrire les recettes au budget de l'année considérée.**

2017/24. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. DELEGATIONS DE POUVOIR DONNEES AU MAIRE.

Rapporteur : Monsieur le Maire

La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, puis la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain modifient les délégations que l'assemblée délibérante est susceptible de donner à l'exécutif.

En effet, l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales prévoit désormais la possibilité de déléguer au maire les missions suivantes :

- Procéder, dans les limites fixées par le Conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil municipal, l'attribution de subventions.

Il est donc proposé de compléter la délibération n°2014/32 du Conseil municipal en date du 30 mars 2014, portant délégations de pouvoir de l'assemblée délibérante données au maire, en y ajoutant ces nouvelles attributions.

Ainsi il est demandé au Conseil municipal :

- De donner au maire, ou à son représentant, en application de l'article L2122-22 du CGCT, une délégation permanente de fonction et de signature pour toute la durée du mandat, afin de procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- De donner au maire, ou à son représentant, en application de l'article L2122-22 du CGCT, une délégation permanente de fonction et de signature pour toute la durée du mandat afin de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions dans la limite des sommes maximales autorisées par ces organismes ;
- De modifier en conséquence la délibération n°2014/32 du Conseil municipal en date du 30 mars 2014.

La première évolution concerne donc uniquement les bâtiments communaux. Quant à la seconde, il s'agit des recherches de partenariats. Je pense notamment aux conventions que nous pouvons passer avec la CAF, généralement pour évaluer des variations - si possible à la hausse - de ses participations. Tout cela est vrai d'une manière générale, pour d'autres collectivités. Auparavant, le maire disposait de ce pouvoir uniquement pour les partenariats avec les structures d'Etat. Il est donc élargi.

.....

M. Le Maire :

Y a-t-il des observations ? Non. Je soumetts cette délibération au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;

Vu la délibération n°2014/32 du Conseil municipal en date du 30 mars 2014, portant délégations de pouvoir de l'assemblée délibérante données au maire ;

Vu la délibération n°2015/66 du Conseil municipal en date du 19 octobre 2015, portant modifications des délégations de pouvoir de l'assemblée délibérante données au maire ;

Considérant que la loi « Egalité Citoyenneté » apporte des modifications aux attributions que l'assemblée délibérante peut déléguer à l'exécutif, en ajoutant la mission suivante : procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

Considérant par ailleurs, que la loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, ouvre la possibilité de déléguer au maire les demandes de subvention auprès de tout organisme financeur ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Abstention : 3 (C. SIRE, S. VOLKOFF, D. DEBORD)

A L'UNANIMITE, après un vote à main levée,

DECIDE :

- De donner au maire, ou à son représentant, en application de l'article L2122-22 du CGCT, modifié par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, une délégation permanente de fonction et de signature pour toute la durée du mandat afin de procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- De donner au maire, ou à son représentant, en application de l'article L2122-22 du CGCT, modifié par la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, une délégation permanente de fonction et de signature pour toute la durée du mandat afin de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions dans la limite des sommes maximales autorisées par ces organismes ;
- De modifier en conséquence la délibération n°2014/32 du Conseil municipal en date du 30 mars 2014.

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Décision n°	088	2016	Domaine et patrimoine / Convention relative à la mise à disposition d'un terrain situé passage de la mairie
Décision n°	001	2017	Domaine et patrimoine / Convention de mise à disposition d'un emplacement pour l'implantation d'équipements de radiocommunication de la police municipale
Décision n°	017	2017	Finances locales / Régie de recettes et d'avances "Opération vacances" - Modification de l'avance
Décision n°	018	2017	Commande publique / Convention relative à l'organisation et à l'animation du stage BAFA 2017
Décision n°	020	2017	Commande publique / Convention relative à la conception et création d'un projet artistique original en milieu scolaire
Décision n°	024	2017	Commande publique / Contrat de vente à terme CARREFOUR MARKET
Décision n°	028	2017	Commande publique / Avenant n°1 Marché 13-2016 relatif à la maintenance des bâtiments de la ville et du CCAS du Pré Saint-Gervais
Décision n°	029	2017	Domaine et patrimoine / Contrat de location d'une place de stationnement au parking Anatole France
Décision n°	031	2017	Finances locales / Acte constitutif d'une régie de recettes « marché public d'approvisionnement »

■ ■ ■

M. Le Maire :

Je vous informe que la date de la prochaine séance de notre conseil est fixée au 22 mai 2017. Si elle venait à être modifiée, vous en seriez informés dès que possible.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h50.

Le Pré Saint-Gervais, le

Le Secrétaire de séance
Julien RENAULT

Le Maire
Gérard COSME



